

SENATE



SÉNAT

STANDING SENATE COMMITTEE ON
TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES TRANSPORTS ET DES
COMMUNICATIONS

OTTAWA

Le 15 septembre 2014

Hubert Lacroix
Président et directeur général
Société Radio-Canada
1400 boul. René-Lévesque E.
Montreal (Québec)
H2L 2M2

Monsieur,

Je voudrais d'abord vous remercier de votre correspondance antérieure concernant l'étude par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications des défis que doit relever la Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications.

Avant le congé estival, le comité a procédé à l'étude de plusieurs projets de loi du gouvernement. Ce travail étant achevé, il reprend maintenant son étude de la SRC/CBC. Depuis votre dernière comparution, la situation a beaucoup changé. Les compressions budgétaires annoncées, les réductions d'effectifs, les audiences du CRTC sur l'avenir de la télédiffusion, votre annonce des plans de modernisation de la Société, et l'arrivée d'Unis ne sont que quelques-uns des nombreux faits nouveaux. Dès la rentrée parlementaire, nous reprendrons notre étude de la SRC/CBC et nous comptons tenir compte de ces nouveaux éléments.

Pour cette raison, nous aimerions vous inviter de nouveau, vous et M. Rémi Racine, à comparaître devant le comité cet automne. Ce serait une occasion pour vous d'aborder certains des éléments que j'ai mentionnés ci-dessus et de revenir sur certains points inachevés à la suite de votre dernière comparution. Compte tenu de la diversité des questions que le comité aimerait soulever, nous souhaitons vous entendre séparément, vous et M. Racine. Le comité tiendra des audiences à l'extérieur de la région de la capitale nationale en octobre et en novembre. Le moment serait peut-être bien choisi de vous entendre tous les deux lors de notre passage à Montréal. J'ai demandé au greffier du comité de fixer une date avec vos collaborateurs.

Dans le cadre de nos audiences et tout au long de nos activités d'établissement des faits, de nombreuses personnes ont loué la qualité des reportages de la SRC/CBC sur l'actualité nationale et internationale. Plusieurs ont mentionné que le fait d'offrir une perspective canadienne aux Canadiens représente une valeur fondamentale à préserver. À une époque où les nouvelles sont diffusées sur diverses plateformes, la manière dont les Canadiens s'informent évolue. Si nous voulons que notre examen soit complet et exhaustif, il nous paraît important

d'entendre parler du volet journalistique. Il nous semble essentiel d'apprendre comment le journalisme s'adapte à l'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications.

Pour cette raison, nous souhaitons inviter M. Peter Mansbridge et M^{me} Céline Galipeau à comparaître pour témoigner de l'évolution du journalisme dans le nouveau contexte de la radiodiffusion. Ces deux personnes travaillent depuis longtemps dans le domaine du journalisme et à la SRC/CBC, de sorte que leurs aperçus nous seraient très utiles dans nos délibérations. Le comité est conscient du fait qu'il peut être problématique de faire comparaître des journalistes devant des personnes qui font parfois l'objet de leurs reportages. Nous croyons pouvoir mettre en place des paramètres qui nous permettraient à la fois de respecter leur indépendance journalistique et de recueillir les renseignements dont nous avons besoin. Comme je l'ai mentionné, le comité se rendra dans différents centres canadiens, et nous pouvons facilement nous adapter à l'emploi du temps de M. Mansbridge et de M^{me} Galipeau en les entendant à Toronto et Montréal respectivement. Nous espérons recevoir une réponse favorable.

Dans votre lettre du 9 avril 2014, vous mentionnez un document contenant le nom de tous les employés de la Société, leur poste et leur classification salariale dans lequel le comité pourrait trouver des réponses aux questions qu'il vous avait posées lors de votre comparution le 26 février 2014. Cette liste a été distribuée aux membres. De l'avis général de ces derniers, cette information est incomplète pour les besoins de notre étude. Les questions des sénateurs concernent la transparence à l'égard des fonds publics fournis à la SRC/CBC. Le comité estime ne pas avoir reçu les renseignements voulus, ni pendant votre présentation, ni dans vos lettres qui ont suivi. Nous demandons par conséquent à la SRC/CBC de nous fournir une liste de toutes les personnes dont la rémunération globale (rémunération et autres avantages) était supérieure à 200 000 \$ pour 2013, en précisant leur poste, ainsi que leur rémunération et les autres avantages découlant d'un contrat d'emploi ou d'un marché de services. Nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir ces renseignements au greffier d'ici le 1^{er} décembre 2014.

Nous croyons fermement que ces renseignements sont essentiels pour nous donner une idée complète de la rémunération des employés de la Société. Comme vous le dites dans votre lettre du 26 mai 2014, dans le secteur de la radiodiffusion, comme dans la plupart des entreprises, certains employés peuvent négocier un salaire supérieur à leur échelle salariale. Le comité doit comprendre pleinement ces processus et les résultats afin d'établir son rapport au Sénat et à la population canadienne. Il est bon de rappeler qu'un comité du Sénat, tout comme un comité de la Chambre des communes, a le droit d'obtenir les renseignements qu'il demande pour les besoins d'une étude, même s'ils sont de nature confidentielle. Au besoin, le greffier pourra vous éclairer sur les fondements constitutionnels et parlementaires de notre demande.

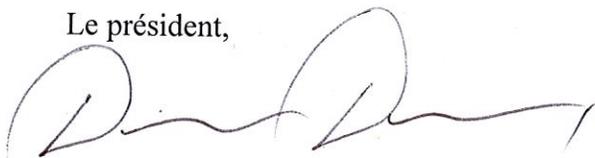
Dans votre témoignage et dans vos lettres, il est question de la protection des renseignements personnels. Le comité est disposé à prendre certaines mesures pour protéger la vie privée des employés de la SRC/CBC. Les membres pourraient, par exemple, examiner le document à huis clos; le nombre de copies pourrait être limité, et celles-ci pourraient être numérotées; toutes les précautions nécessaires pourraient être prises pour détruire le document une fois que le comité aurait terminé ses travaux. Les renseignements que contient le document seraient protégés, et toute divulgation non autorisée serait considérée comme une atteinte au

privège du Sénat et un outrage à celui-ci. Vos collaborateurs pourront en discuter davantage de toute disposition particulière avec le greffier.

Le but de cette étude est de permettre au comité d'apporter une contribution parlementaire à la détermination de l'avenir de la radiodiffusion publique. Comme l'affirme l'introduction du questionnaire que la SRC/CBC a récemment mis en ligne : « Alors que l'industrie de la radiodiffusion change de manière fondamentale, nous devons faire des choix difficiles pour nous assurer que nous sommes capables de saisir les occasions qui s'offrent à nous et de nous positionner pour répondre aux besoins changeants des Canadiens. » Nous sommes entièrement de cet avis, et c'est pour cela que le comité a entrepris cette étude.

Dans l'attente de votre réponse aux demandes des membres du comité, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dennis Dawson', with a large, stylized initial 'D'.

L'honorable Dennis Dawson, sénateur

c.c. L'honorable Leo Housakos, sénateur
L'honorable Donald Plett, sénateur
Peter Mansbridge, Chief Correspondent of CBC News
Céline Galipeau, chef d'antenne du Téléjournal